

Cadre régional FVC/PFEV – Chaîne de valeur verte (CVV) Maroc – BMCE

Lieu :
Maroc

Identifiant du Projet :
50285

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
17 décembre 2019

Statut :
Remboursement

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :
14 mai 2024

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »

Description du Projet

Octroi d'une tranche supplémentaire de prêt non garanti de premier rang d'un montant maximal de 10 millions d'euros à BMCE – Bank of Africa (« BOA ») dans le cadre du prêt CVV existant signé en 2020. Cette tranche supplémentaire portera le montant total du mécanisme de prêt à 20 millions d'euros, contre 10 millions d'euros à l'heure actuelle. Conformément aux modalités et conditions existantes, le montant de la tranche supplémentaire sera utilisé par BOA et sa filiale de crédit-bail Maghrebail pour accorder des prêts aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) bénéficiaires du secteur privé pour leurs dépenses d'investissement dans des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, à l'appui d'une économie verte dans des chaînes de valeur et des sous-secteurs d'exportation

spécifiques au Maroc (notamment les agro-industries, les industries manufacturières et les services, la logistique et la distribution, et les technologies de l'information et de la communication).

Objectifs du Projet

La tranche supplémentaire permettra à BOA, banque privée marocaine, d'élargir son offre de produits de prêts verts ciblant les dépenses d'investissement des MPME du secteur privé marocain dans des technologies et des services résilients face au changement climatique, ce qui contribuera à terme à la mise en place d'une économie verte au Maroc.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

Le Projet, dont la tranche supplémentaire, soutient la qualité « verte » permettant de mesurer l'impact sur la transition. Le montant du mécanisme sera utilisé par BOA et sa filiale de crédit-bail Maghrebail pour accorder des prêts aux MPME éligibles du secteur privé pour leurs dépenses d'investissement dans des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans des chaînes de valeur et des sous-secteurs d'exportation spécifiques au Maroc (notamment les agro-industries, les industries manufacturières et les services, la logistique et la distribution, et les technologies de l'information et de la communication). BOA pourra ainsi élargir son offre de produits de prêts verts et soutenir à terme l'émergence d'une économie verte au Maroc.

Client

BANK OF AFRICA SA

BMCE – Bank of Africa (« BOA »), banque commerciale privée constituée en société anonyme au Maroc. BOA opère au Maroc et dans 20 pays africains et est également présent en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Elle détient une part de marché d'environ 16-17 % en termes d'actifs, de prêts et de dépôts. BOA, société cotée à la Bourse de Casablanca, affiche une capitalisation boursière d'environ 3.9 milliards d'euros en mai 2024.

Financement de la BERD

17 500 000,00 euros

Coût total du Projet

20 000 000,00 euros

Additionnalité

Le Projet offre une combinaison i) de financement à long terme, ii) d'assistance technique et iii) de subventions incitatives au profit des emprunteurs finaux dans le cadre d'un programme complet qui encourage les ménages et les investissements du secteur privé dans les technologies et les services résilients face au changement climatique. BOA, qui s'est fait le champion de l'égalité des genres dans le cadre de l'initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi) mise en œuvre par Bank Al Maghrib avec le concours de la BERD, contribuera à faire progresser et à promouvoir l'accès au financement des entreprises dirigées par des femmes.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). BOA est un client existant de la BERD, qui fournit régulièrement des rapports satisfaisants sur ses performances environnementales et sociales lors d'expositions antérieures. BOA est tenu de se conformer aux Exigences de performance (EP) 2, 4 et 9, d'adopter et de mettre en œuvre les Procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD pour les prêts aux grandes entreprises, les crédits aux petites et moyennes entreprises et les microcrédits, et de soumettre des rapports environnementaux et sociaux annuels à la Banque. Les bénéficiaires de fonds du mécanisme CVV seront tenus de respecter les exigences nationales dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et des normes de travail, et de satisfaire les critères d'admissibilité applicables aux projets verts. Le montant de cette transaction sera probablement utilisé entre autres pour des projets secondaires solaires, ces projets étant gérés conformément à l'« Approche de gestion proposée pour la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement solaire » (The Proposed Management Approach for Solar Supply Chain Risk Management, CS/FO/21-35) et (CS/FO/21-35 (Add 2)) et à toute instruction conçue ultérieurement dans le cadre de cette approche. Le Projet est conforme à l'approche du programme de transition vers une économie verte (TEV), la part de la TEV représentant 100 %.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Grâce à la tranche supplémentaire, BOA bénéficiera en outre d'une coopération technique (CT) pour la préparation, la mise en œuvre, la vérification et le suivi du Projet. La CT permettra également de renforcer les capacités de BOA et des emprunteurs finaux. Le programme de CT est financé par le Fonds spécial des actionnaires de la BERD, l'Union européenne par le biais du Programme pour la compétitivité des chaînes de valeur, le Compte coréen d'assistance technique et de coopération et le Fonds vert pour le climat. Les emprunteurs finaux éligibles continueront à bénéficier de subventions incitatives pour encourager la réalisation d'investissements visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Par ailleurs, BOA, qui s'est fait le champion de l'égalité des genres dans le cadre de l'initiative We-Fi mise en œuvre par Bank Al Maghrib avec le concours de la BERD,

contribuera à faire progresser et à promouvoir l'accès au financement des entreprises dirigées par des femmes.

Contact au sein de l'entreprise

Ibtissam Kaghat

ikaghat@bankofafrica.ma

+212 522 49 85 57

<https://www.bankofafrica.ma/>

140 Avenue Hassan II, Casablanca, Grand Casablanca 20060

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

14 mai 2024

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.